

Voir le contenu de ce mail en ligne



Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter 12 septembre 2018

Table des Matières

- Journée wallonne de l'Espace public -- *Déplacements doux et Partenariats communaux*
- Octroi d'une subvention destinée à acquérir du matériel et des matières premières pour assurer l'entretien des cimetières. -- *Bâtiments*
- Attribution des dossiers inscrits au PIC 2017-2018 - *Bâtiments et Voiries*
- Modifications du CCT Qualiroutes et du modèle de CSC -- *Voiries*

Journée wallonne de l'Espace public du 09 octobre 2018



Octroi d'une subvention destinée à acquérir du matériel et des matières premières pour assurer l'entretien des cimetières.

Le Gouvernement Wallon a décidé, en séance du 15 décembre 2016, d'allouer à toutes les communes wallonnes une subvention pour acquérir du matériel et des matières premières pour assurer l'entretien des cimetières.

Cet arrêté cesse de produire ces effets fin 2018.

Tous les documents justificatifs doivent parvenir à la Direction des Bâtiments subsidiés pour le **15 octobre 2018** au plus tard.

Pour votre facilité, voici ci-après les **documents de référence** pour votre dossier :

- [Arrêté de subvention](#)
- [Copie courrier adressé aux communes](#)
- [Déclaration de créance « acompte »](#)
- [Déclaration de créance « solde »](#)
- [Déclaration de créance « totalité »](#)

Monsieur **Samir Attemani** (samir.attemani@spw.wallonie.be) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce propos au **081/77.33.41**. N'hésitez pas à le contacter pour respecter le délai et bénéficier de la subvention.

Attribution des dossiers inscrits au PIC 2017-2018

Comme prévu par la réglementation, l'ensemble des marchés de travaux qui concernent les projets inscrits au PIC doivent être attribués pour le **31/12/2018 au plus tard**.

De nombreux dossiers ont été introduits, au stade projet, auprès de nos services au début du mois de juillet 2018. Malheureusement, cette accumulation de dossiers aura forcément des répercussions sur les marchés passés comme pour la période 2013-2016 (hausse des prix, diminution du nombre de soumissions, difficulté de réaliser les chantiers dans les délais prévus,...) Nous rappelons que les dossiers doivent respecter la procédure prévue au décret et que la seule échéance légale prévue est celle du 31 décembre pour l'attribution des marchés concernés.

Toutes les informations relatives à la constitution des dossiers qui sont introduits sont disponibles sur le site : http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/Travaux_subsidies/

Les agents des services concernés sont à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de vos projets. Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter :

- Mme Isabelle JADOT, Directrice de la Direction des Bâtiments subsidiés – 081/77.33.62 .
- M. Samuel DUBRUNFAUT, Directeur ff de la Direction des Voiries subsidiées – 081/77.33.39.

2ème journée wallonne de l'Espace public : les exposés.

Consciente du rôle moteur des espaces publics en Wallonie, la Direction générale des Routes et des Bâtiments a organisé ce mardi 9 octobre 2018 sa 2ème journée wallonne de l'Espace Public.

Il s'agit des chapitres :

- [A Clauses administratives;](#)
- [C Matériaux et produits de construction;](#)
- [F Sous-fondations et fondations;](#)
- [Q Essais;](#)

Le modèle de CSC a également été revu pour correspondre aux nouveaux textes et guider les auteurs de projets en charge de la rédaction des documents de marché.

Il est rappelé que, pour tous les marchés de travaux de voiries subsidiés, ce sont ces documents qui doivent être utilisés. De plus, la date d'édition du CDR (catalogue des documents de référence) doit correspondre à la période d'approbation des documents de marché par le conseil communal. Il est donc vivement conseillé de consulter fréquemment ces textes pour surveiller leur évolution.

Tous les documents sont disponibles sur le site : <http://qc.spw.wallonie.be/fr/qualiroutes/index.html> et il est également possible de s'abonner à une newsletter spécifique qui vous avertit dès que les textes évoluent.

Pour toute question relative à l'utilisation du CCT Qualiroutes dans le cadre de la mise en œuvre de marchés de travaux subsidiés, vous pouvez contacter la Direction des Voiries subsidiées – 081/77.33.39 – dgo1-72@spw.wallonie.be

Editeur responsable :

[Michel DEVOS, Inspecteur général](#)



[M'inscrire/me désinscrire](#)

[Nos numéros précédents sur le Site
des Pouvoirs locaux...](#)